



## STATISTIQUES ET INDICATEURS

### L'EMPLOI INTERMITTENT DANS LE SPECTACLE AU COURS DE L'ANNÉE 2016



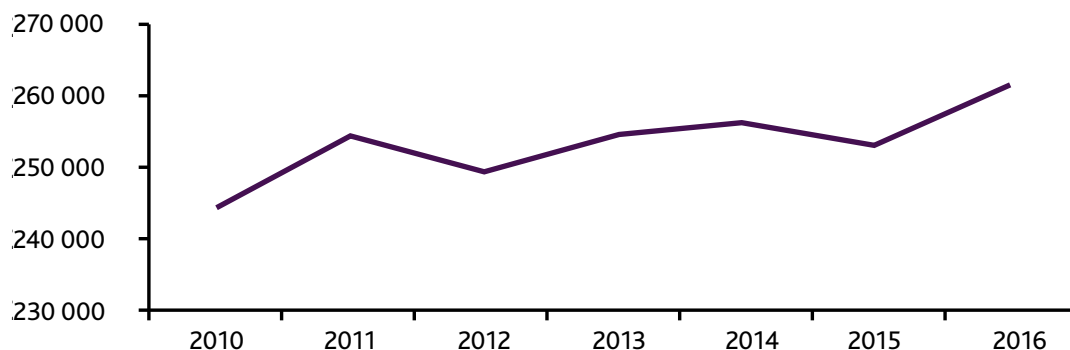
#### Une activité en hausse en 2016

En 2016, l'emploi des intermittents du spectacle concerne 262 000 salariés et génère 2,3 milliards d'euros de masse salariale pour un total de 103 millions d'heures travaillées. 111 000 employeurs relèvent du champ d'application des annexes 8 et 10 de l'Assurance chômage<sup>1</sup>.

Les salariés intermittents du spectacle, majoritairement des hommes, résident principalement en Île-de-France (43,7%) et occupent un emploi principal<sup>2</sup> de type artistique. Un quart d'entre eux ne réalise qu'un seul contrat au cours de l'année.

Les employeurs des secteurs professionnels<sup>1</sup> (audiovisuel, spectacle vivant) représentent un quart des employeurs mais créent plus de 90% de l'activité totale en termes d'heures travaillées et de masse salariale. Ils emploient 27,1 salariés en moyenne contre 4,0 salariés pour les employeurs hors secteurs professionnels. Plus de 40% sont localisés en Île-de-France.

Graphique 1  
ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF SALARIÉ DE 2010 À 2016



Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

1. Cf. annexe méthodologique en fin de document concernant le champ d'application des annexes 8 et 10 de l'Assurance chômage.

2. L'emploi principal de chaque salarié intermittent du spectacle est déterminé en fonction du revenu annuel maximum observé parmi les différents emplois occupés au cours de l'année par ce salarié intermittent du spectacle.

## 262 000 salariés intermittents du spectacle

En 2016, le nombre de salariés intermittents du spectacle s'élève à près de 262 000 personnes.

Ce recensement comprend tous les artistes, ouvriers et techniciens du spectacle engagés en CDD, notamment en CDD d'usage, qui ont travaillé au moins une heure au cours de l'année pour un ou plusieurs employeurs relevant du champ d'application des annexes 8 et 10 de l'Assurance chômage. Il inclut donc les intermittents indemnisés au titre de ces annexes, mais également tous les autres salariés intermittents qui effectuent au moins un contrat de travail dans le champ spectacle.

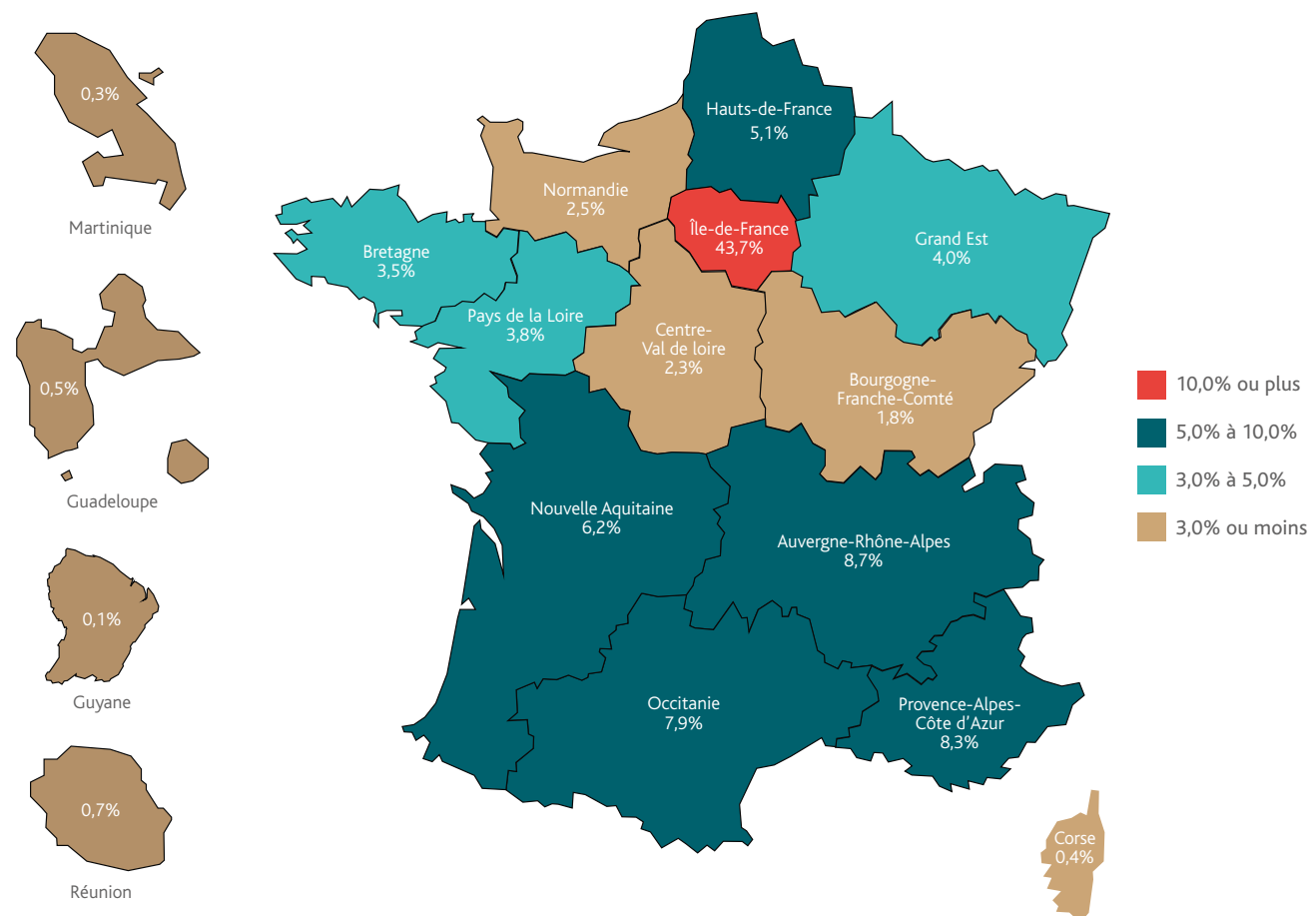
En un an, leur nombre augmente de 3,3% après une baisse de 1,2% en 2015. Il s'agit de la plus forte hausse observée depuis 2011. Par rapport à 2010, la hausse s'élève à 6,9% [cf. Graphique 1].

### Un salarié sur deux réside en Île-de-France

Près de la moitié (43,7%) des salariés intermittents du spectacle en 2016 habitent en Île-de-France [cf. Carte 1]. Loin derrière suivent les régions Auvergne-Rhône-Alpes (8,7%), Provence-Alpes-Côte d'Azur (8,3%) et Occitanie (7,9%).

Carte 1

#### RÉPARTITION DES SALARIÉS INTERMITTENTS DU SPECTACLE SELON LA DOMICILIATION EN 2016



Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière - Données brutes

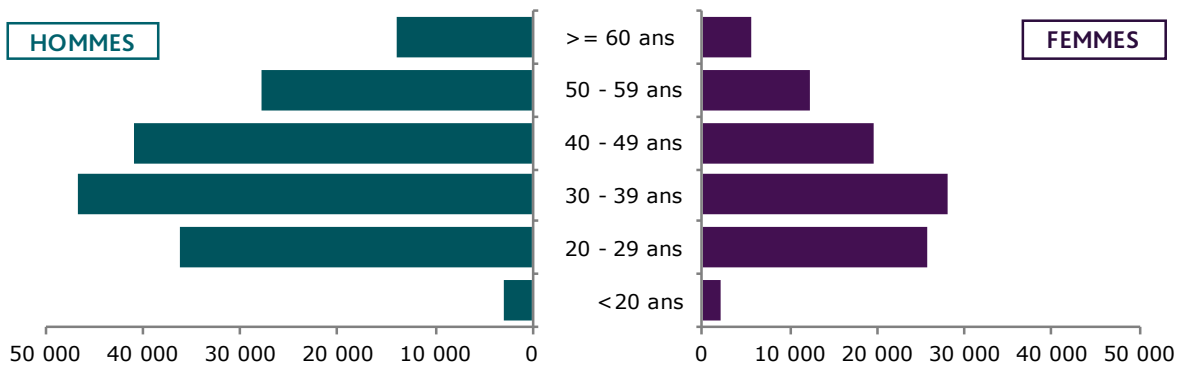
## Une majorité d'hommes

Avec 64,2% des salariés, les hommes sont largement majoritaires parmi les intermittents du spectacle. A titre de comparaison, ils représentent 50,3% des salariés du secteur privé<sup>3</sup>. L'âge moyen est de 40,0 ans. Les moins de 30 ans représentent environ 30% de la population féminine et un peu moins d'un quart de la population masculine [cf. Graphique 2 et Tableau 1].

La part des femmes parmi les intermittents est plus importante dans les classes d'âge plus jeunes (41,6% chez les moins de 30 ans contre 30,2% chez les 50 ans ou plus).

Graphique 2

### RÉPARTITION DES SALARIÉS SELON L'ÂGE ET LE GENRE EN 2016



Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Tableau 1

### RÉPARTITION DES SALARIÉS SELON L'ÂGE ET LE GENRE EN 2016

Tranche d'âge	Hommes		Femmes		Total	
	Effectif	Part (en %)	Effectif	Part (en %)	Effectif	Part (en %)
< 20 ans	2 852	1,7	2 214	2,4	5 066	1,9
20 - 29 ans	36 230	21,6	25 618	27,4	61 848	23,6
30 - 39 ans	46 531	27,7	28 106	30,0	74 637	28,5
40 - 49 ans	40 935	24,4	19 694	21,0	60 629	23,2
50 - 59 ans	27 678	16,5	12 336	13,2	40 014	15,3
> = 60 ans	13 828	8,2	5 630	6,0	19 458	7,4
<b>Ensemble</b>	<b>168 054</b>	<b>100,0</b>	<b>93 598</b>	<b>100,0</b>	<b>261 652</b>	<b>100,0</b>
<b>Part en %</b>	<b>64,2</b>		<b>35,8</b>		<b>100,0</b>	

Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

## Une majorité d'artistes

Les salariés intermittents occupent, au cours de l'année, un ou plusieurs emplois. Il est possible cependant de déterminer leur emploi principal, en se fondant sur les rémunérations maximales perçues au titre de leurs différents emplois<sup>4</sup>. Les emplois sont classés en deux familles : les emplois artistiques et les emplois techniques.

Sur les 262 000 salariés, 159 000 exercent un emploi artistique, soit 61%, et 103 000 occupent un emploi technique, soit 39%. Par rapport à l'année 2015, l'effectif salarié occupant un emploi artistique augmente de 4,1% et celui occupant un emploi technique de 2,1%.

Au sein de chaque famille d'emplois, un emploi prédominant s'observe. D'un côté, les 72 000 artistes de la musique et du chant concentrent 45,4% de l'ensemble des artistes. De l'autre, les 37 000 techniciens son, éclairage, vidéo et image, regroupent 36,2% de l'ensemble des techniciens [cf. Graphique 3 et Tableau 1 en annexe].

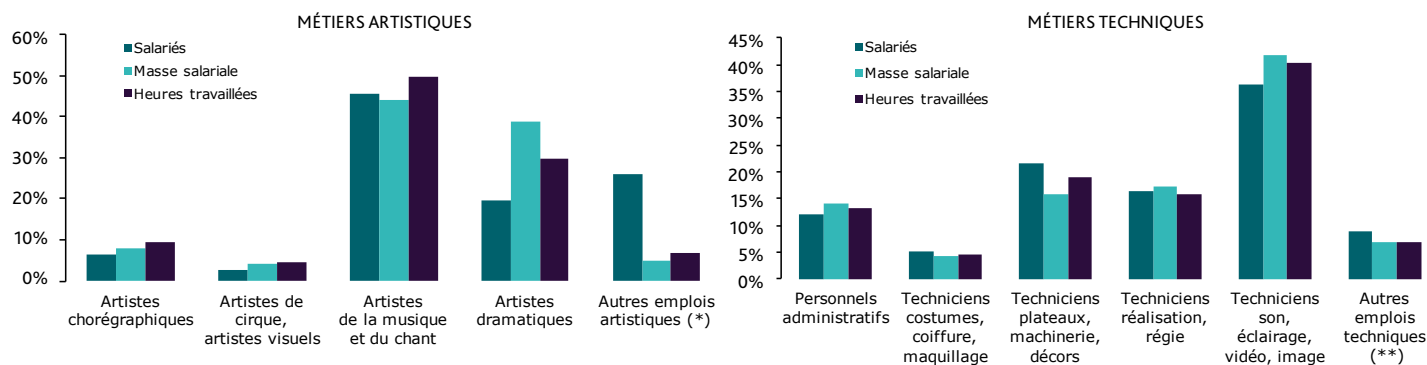
3. Source : Insee, estimation d'emploi 2015, population en emploi de 15 ans ou plus, France.

4. En moyenne, les salaires perçus au titre de l'emploi principal représentent 85% de l'ensemble des salaires perçus par un salarié intermittent sur l'ensemble de ses emplois.

En 2016, la catégorie « autres emplois artistiques » affiche une hausse de 17,7% de l'effectif salarié. L'augmentation atteint près d'un tiers en volume d'activité (en termes de masses salariales, volume d'heures et de contrats). Cette évolution résulte de la hausse de l'activité liés aux emplois de figurant (acteur de complément, artiste de complément, figurant). L'impact sur l'ensemble reste mesuré puisque cette catégorie concerne seulement 4,1% de l'ensemble des contrats.

### Graphique 3

#### RÉPARTITION DES SALARIÉS, DE LA MASSE SALARIALE ET DES HEURES TRAVAILLÉES SELON L'EMPLOI PRINCIPAL OCCUPÉ EN 2016



Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Note : la répartition par emploi des salariés intermittents se fait sur la base de l'emploi principal.

\* Exemples d'autres emplois artistiques : artiste de complément / acteur de complément / figurant (pour plus de 80% des salariés de cette famille d'emplois).

\*\* Exemples d'autres emplois techniques : collaborateur artistique / conseiller artistique / assistant artistique, intervenant d'émission / assistant d'émission / animateur, scripte (pour plus de 80% des salariés de cette famille d'emplois).

## Un seul contrat de travail au cours de l'année 2016 pour un quart des salariés

En 2016, 25,7% des salariés réalisent un seul contrat dans l'année pour 2,6% de la masse salariale [cf. Tableau 2]. A l'opposé, 8,7% des salariés réalisent 50 contrats ou plus dans l'année, ces salariés percevant 21,9% de la masse salariale totale<sup>5</sup>.

En moyenne, un salarié a effectué 16,6 contrats au cours de l'année 2016. Les techniciens effectuent en moyenne plus de contrats au cours de l'année que les artistes : 20,9 contre 13,8.

### Tableau 2

#### RÉPARTITION DES SALARIÉS ET DES MASSES SALARIALES SELON LE NOMBRE DE CONTRATS RÉALISÉS EN 2016

Nombre de contrats de travail	Effectifs salariés		Masse salariale (en millions d'euros)	
	Nombre	Part (en %)	Montant	Part (en %)
1	67 207	25,7	60	2,6
2	24 475	9,4	59	2,5
3 à 4	25 384	9,7	142	6,1
5 à 9	31 111	11,9	291	12,5
10 à 24	46 206	17,7	619	26,6
25 à 49	44 393	17,0	648	27,8
50 ou plus	22 876	8,7	511	21,9
<b>Total</b>	<b>261 652</b>	<b>100,0</b>	<b>2 331</b>	<b>100,0</b>

Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

5. Seuls les contrats de travail dans les secteurs relevant de l'intermittence sont pris en compte ici. Certains intermittents peuvent également avoir des contrats de travail ne relevant pas des annexes 8 et 10 de l'Assurance chômage.

## L'audiovisuel concentre 56% de la masse salariale et 43% des heures travaillées

Au total, plus de 4 millions de contrats de travail

### Les contrats sont répartis à parts égales entre emplois artistiques et techniques

4,3 millions de contrats de travail ont été exécutés au cours de l'année 2016, partagés à parts égales entre les emplois artistiques et techniques (respectivement 50,4% et 49,6%).

En un an, le nombre de contrats augmente de 3,7% [cf. [Tableau 1 en annexe](#)]. Les emplois techniques et artistiques affichent une hausse similaire (respectivement +3,9% et +3,5% en un an).

### La moitié des contrats est réalisée dans le champ du spectacle vivant

En 2016, la moitié des contrats est effectuée dans le champ du spectacle vivant et un tiers dans l'audiovisuel [cf. [Tableau 2 en annexe](#)]. 17% des contrats sont réalisés pour des employeurs dont l'activité principale n'est pas le spectacle (les activités des organisations associatives, des administrations publiques etc..).

Au sein du spectacle vivant, 8 contrats sur 10 sont effectués pour des employeurs du secteur « Arts du spectacle vivant ». Au sein de l'audiovisuel, 8 contrats sur 10 le sont pour des employeurs du secteur de la production audiovisuelle, cinéma et animation.

## 102,6 millions d'heures travaillées

### Les emplois techniques représentent près des trois cinquièmes des heures travaillées

Le volume d'heures travaillées au cours de l'année 2016 s'élève à 102,6 millions, dont 59,8 millions pour les emplois techniques et 42,8 millions pour les emplois artistiques, soit respectivement 58,3% et 41,7% du volume d'heures total.

Globalement, il augmente de 5,2% en un an. Cette hausse est plus importante que celle observée pour la masse salariale (+3,8%) et le volume de contrats (+3,7%).

Comme pour le volume de contrats, une hausse similaire s'observe sur les métiers artistiques (+5,4%) et les emplois techniques (+5,0%) [cf. [Tableau 1 en annexe](#)].

Parmi les emplois techniques, la part des heures travaillées par les techniciens son, éclairage, vidéo et image dans le total des heures effectuées s'élève à 40,4% et celle des techniciens plateaux, machinerie et décors à 19,1%.

Au sein des emplois artistiques, la moitié (49,5%) des heures travaillées sont effectuées par des artistes de la musique et du chant et 29,6% par des artistes dramatiques [cf. [Graphique 3](#)].

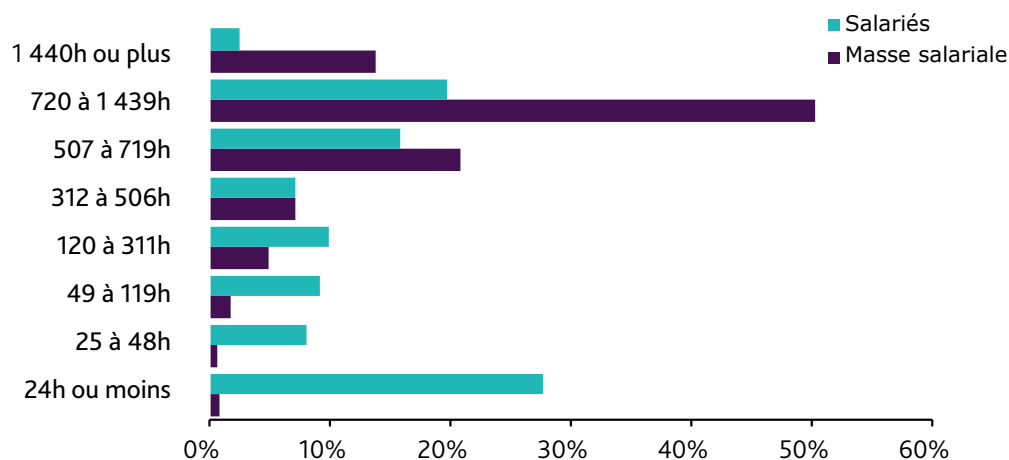
### 28% des intermittents travaillent moins de 24h dans l'année sur des contrats relevant des annexes 8 et 10

Au cours de l'année 2016, le nombre d'heures travaillées est de 392 heures en moyenne contre 385 heures en 2015 (+1,8% en un an).

En 2016, 27,8% des salariés travaillent 24 heures ou moins dans l'année. A l'opposé, 2,5% des salariés travaillent plus de 1 440 heures. La moitié de la masse salariale (50,3%) correspond aux 19,8% de salariés travaillant entre 720 et 1 439 heures au cours de l'année [cf. [Graphique 4 et Tableau 3](#)].

Graphique 4

## RÉPARTITION DES SALARIÉS ET DE LA MASSE SALARIALE SELON LES HEURES TRAVAILLÉES EN 2016



Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Tableau 3

## RÉPARTITION DES SALARIÉS ET DE LA MASSE SALARIALE SELON LES HEURES TRAVAILLÉES EN 2016

Nombre d'heures travaillées	Effectifs salariés		Masse salariale (en millions d'euros)	
	Nombre	Part (en %)	Montant	Part (en %)
24h ou moins	72 636	27,8	18	0,8
25 à 48h	20 838	8,0	16	0,7
49 à 119h	24 138	9,2	39	1,7
120 à 311h	25 733	9,8	112	4,8
312 à 506h	18 591	7,1	166	7,1
507 à 719h	41 383	15,8	486	20,8
720 à 1 439h	51 731	19,8	1 174	50,3
1 440h ou plus	6 602	2,5	322	13,8
<b>Total</b>	<b>261 652</b>	<b>100,0</b>	<b>2 331</b>	<b>100,0</b>

Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

L'intensité du travail des techniciens est deux fois supérieure à celle des artistes avec respectivement 582 et 270 heures travaillées en moyenne au cours de l'année [cf. Tableau 1 en annexe].

## Prédominance du spectacle vivant avec 45% des heures travaillées

La répartition du volume d'heures par secteur d'activité est analogue à celle des contrats de travail. Le spectacle vivant représente 45,2% du volume d'heures total, et l'audiovisuel 42,7%. Le volume d'heures total progresse de 5,2% en un an. Comme pour les deux dernières années, l'augmentation est beaucoup plus marquée dans l'audiovisuel que dans le spectacle vivant, avec respectivement +6,7% et +4,4% en un an [cf. Tableau 2 en annexe].

La structure par secteurs est identique à celle observée pour les contrats de travail : le secteur des arts du spectacle vivant et celui de la production audiovisuelle, cinéma, animation génèrent chacun près de 80% des heures dans leurs secteurs respectifs (spectacle vivant et audiovisuel).

## 2,3 milliards de masse salariale versée

La masse salariale versée au titre des contrats effectués en 2016 s'élève à 2,3 milliards d'euros. En un an, elle augmente de 3,8%.

### Les emplois techniques concentrent 65% de la masse salariale

La masse salariale versée au titre des emplois techniques s'élève à 1,5 milliard d'euros, soit 65,3% de la masse salariale totale. Elle progresse de 5,2% en un an. Celle des artistes augmente de 1,4% [cf. Tableau 1 en annexe].

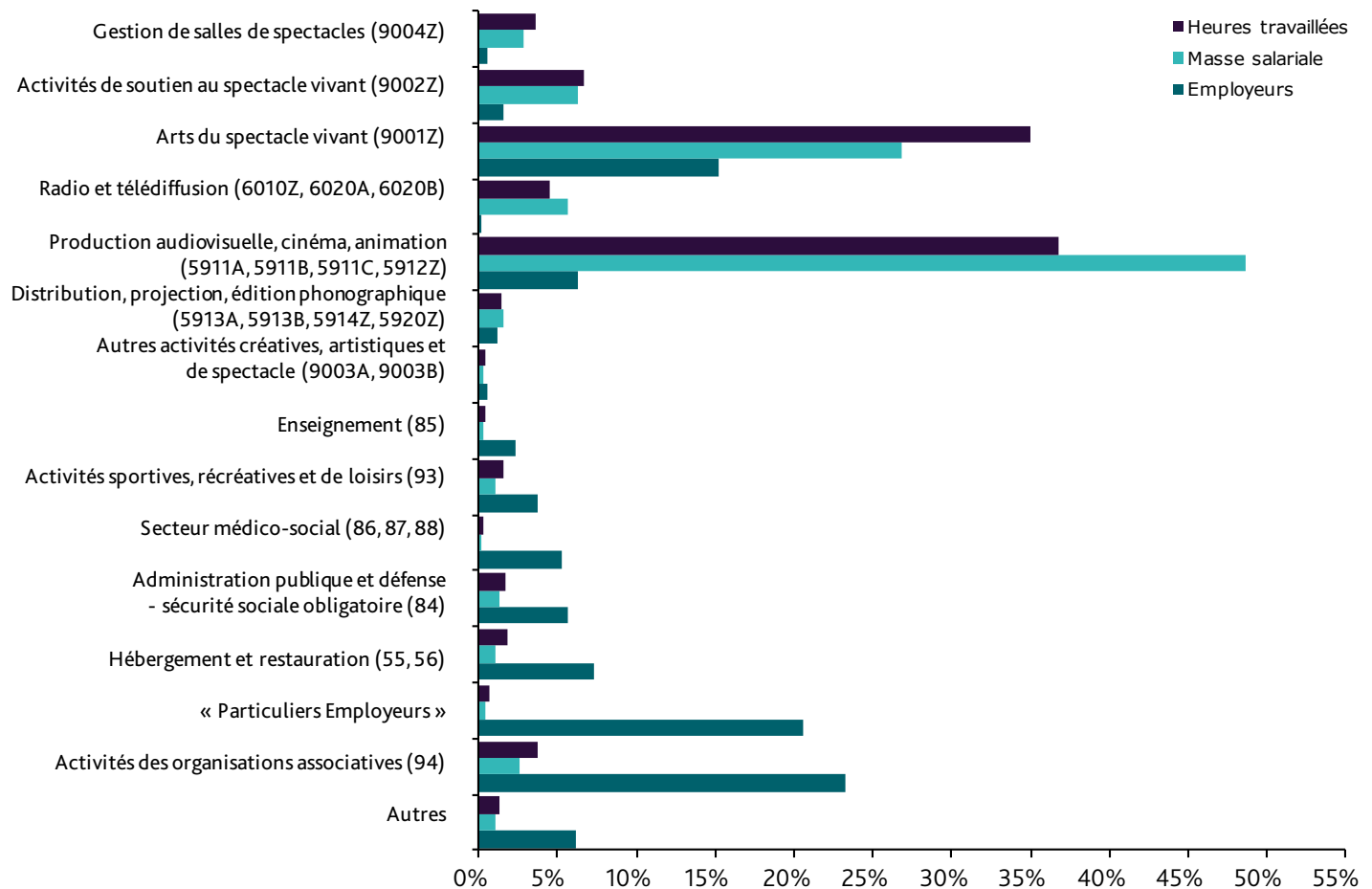
### 56% de la masse salariale provient de l'audiovisuel

Les secteurs de l'audiovisuel génèrent plus de la moitié de la masse salariale totale versée (55,8%). Le secteur de la production audiovisuelle, cinéma, animation représente à lui seul 48,6% de la masse salariale totale, alors qu'il représente 36,8% du volume d'heures total [cf. Graphique 5 et Tableau 2 en annexe].

Les secteurs du spectacle vivant versent 36,0% de la masse salariale totale. Les arts du spectacle vivant, principal secteur du spectacle vivant, concentrent à eux seuls 26,9% de la masse salariale totale pour 35,0% du volume total d'heures travaillées.

#### Graphique 5

#### RÉPARTITION DES EMPLOYEURS, DE LA MASSE SALARIALE ET DES HEURES TRAVAILLÉES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 2016



Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

## 111 000 employeurs dont 28 700 au sein des secteurs professionnels

En 2016, 111 000 employeurs relevant du champ d'application des annexes 8 et 10 de l'Assurance chômage ont employé un ou plusieurs intermittents.

Parmi eux, les employeurs dont l'activité principale ou l'objet est le spectacle, désignés «employeurs des secteurs professionnels» se distinguent de ceux dont l'activité principale ou l'objet n'est pas le spectacle, appelés «employeurs hors secteurs professionnels» [cf. [Annexe méthodologique](#)].

### Les employeurs des secteurs professionnels représentent un quart des employeurs et créent plus 90% de l'activité totale

Au total, 28 700 employeurs, soit 25,9%, relèvent du périmètre des secteurs professionnels. Ils emploient 243 000 salariés intermittents au cours de l'année pour un total de 93,2 millions d'heures de travail effectuées, soit 90,8% du volume d'heures total, et 2,2 milliards d'euros de masse salariale, soit 93,8% de la masse salariale totale [cf. [Tableau 4](#)].

A l'inverse, le périmètre hors secteurs professionnels concentre les trois quarts des employeurs mais réalise moins de 10% de l'activité totale en termes d'heures travaillées ou de masse salariale.

A l'inverse, le périmètre hors secteurs professionnels concentre les trois quarts des employeurs mais réalise moins de 10% de l'activité totale en termes d'heures travaillées ou de masse salariale. Ces employeurs ont employés 69 000 salariés<sup>6</sup>.

Tableau 4

#### LES EMPLOYEURS, LES SALARIÉS, LA MASSE SALARIALE, LES HEURES ET LES CONTRATS DE TRAVAIL EN 2016

Indicateurs	Secteurs professionnels			Hors secteurs professionnels			Ensemble		
	2015	2016	Évolution (en %)	2015	2016	Évolution (en %)	2015	2016	Évolution (en %)
Nombre d'employeurs	28 682	28 655	-0,1	82 290	82 290	0,0	110 870	110 827	0,0
Nombre de salariés	234 550	242 753	3,5	67 373	68 512	1,7	253 280	261 652	3,3
Masse salariale (en millions d'euros)	2 102	2 187	4,0	143	144	0,8	2 245	2 331	3,8
Volume d'heures (en milliers)	88 308	93 189	5,5	9 275	9 431	1,7	97 582	102 620	5,2
Nombre de contrats de travail (en milliers)	3 590	3 734	4,0	597	608	1,7	4 188	4 342	3,7

Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Les évolutions des deux champs d'employeurs suivent la même tendance : stabilité pour le nombre d'employeurs, hausse pour les autres indicateurs.

La croissance de l'activité des secteurs professionnels est plus marquée que celle hors secteurs professionnels : le volume d'heures travaillées augmente de 5,5% pour le secteur professionnel contre +1,7% hors secteur professionnel.

### 27,1 salariés en moyenne par an pour les employeurs des secteurs professionnels

Au cours de l'année 2016, les employeurs des secteurs professionnels emploient en moyenne 27,1 salariés, contre 4,0 salariés pour les employeurs hors secteurs professionnels.

42,6% des employeurs des secteurs professionnels emploient 10 salariés intermittents du spectacle ou plus dans l'année, contre 8,1% pour les employeurs hors secteurs professionnels.

A l'inverse, 42,7% des employeurs hors secteurs professionnels n'emploient qu'un seul salarié intermittent du spectacle au cours de l'année, contre 12,9% pour les employeurs des secteurs professionnels.

6. Certains salariés pouvant, au cours de l'année, avoir des contrats avec plusieurs employeurs, le nombre de salariés « tous secteurs » est inférieur à la somme du nombre de salariés des secteurs professionnels et du nombre de salariés « hors secteurs professionnels ».



### 3 salariés sur 4 travaillent exclusivement dans le périmètre des secteurs professionnels

En 2016, sur les 262 000 salariés intermittents, 73,8% travaillent exclusivement pour des employeurs des secteurs professionnels et 7,2% exclusivement pour des employeurs hors secteurs professionnels. Les 19,0% restants travaillent au cours de l'année pour les deux périmètres.

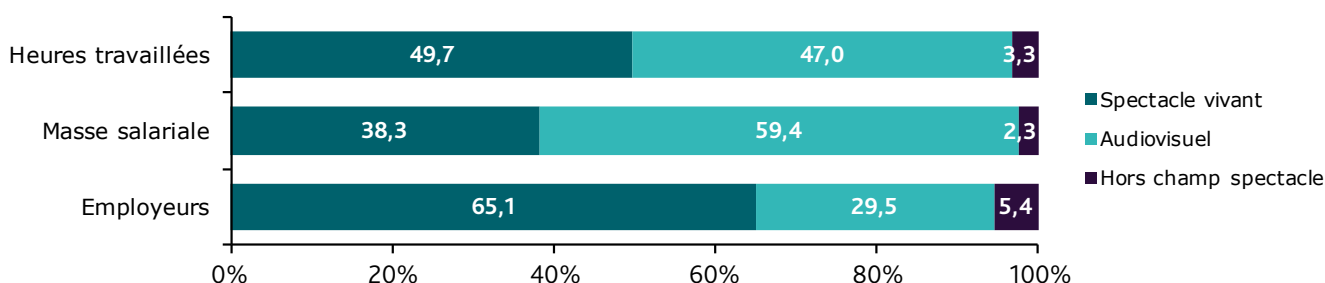
### Le spectacle vivant regroupe 65% des employeurs des secteurs professionnels

Parmi les employeurs des secteurs professionnels, la branche du spectacle vivant est prédominante par rapport à l'audiovisuel en nombre d'employeurs (65,1%) et en volume d'heures travaillées (49,7%). En revanche, la situation inverse s'observe concernant la masse salariale versée à 59,4% dans l'audiovisuel [cf. Graphique 6 et Tableau 3 en annexe].

Ces résultats s'expliquent par la structure en termes de taille d'entreprises des deux branches. Le spectacle vivant est composé majoritairement de petites structures (compagnies théâtrales ou chorégraphiques par exemple). L'audiovisuel au contraire concentre des employeurs avec des effectifs salariés importants (chaînes de radio, télévision, production audiovisuelle, etc...).

Graphique 6

#### STRUCTURES COMPARÉES PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ AU SEIN DES SECTEURS PROFESSIONNELS EN 2016



Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

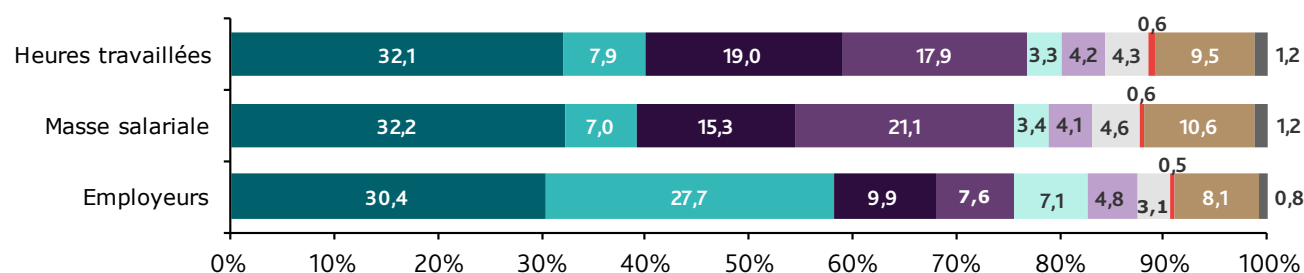
### Les « particuliers employeurs » et les associations principaux employeurs hors secteurs professionnels

Les associations et les « particuliers employeurs » représentent respectivement 30,4% et 27,7% des employeurs hors secteurs professionnels, soit à eux deux 6 employeurs sur 10. Ils représentent à eux seuls environ 40 % de l'activité, mesurée sur la base du volume d'heures et de la masse salariale [cf. Graphique 7 et Tableau 4 en annexe].

Les « particuliers employeurs » représentent 27,7% des employeurs hors secteurs professionnels, mais ne versent que 7,0% de la masse salariale du champ. A l'inverse, les employeurs du secteur de l'administration, peu nombreux en volume (7,6% du total), versent 21,1% de la masse salariale totale.

Graphique 7

#### STRUCTURES COMPARÉES PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ HORS SECTEURS PROFESSIONNELS EN 2016



Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

## Des évolutions contrastées selon le périmètre

Côté secteurs professionnels, le nombre d'employeurs augmente de 1% en un an dans l'audiovisuel, il est stable dans le spectacle vivant. Le nombre de salariés, quant à lui, augmente plus fortement dans l'audiovisuel que dans le spectacle vivant, avec respectivement +6,8% et +1,3% en un an [cf. Tableau 3 en annexe].

Hors secteurs professionnels, la stabilité du nombre d'employeurs s'explique principalement par une diminution observée chez les employeurs « particuliers » et pour les associations, avec respectivement -4,0% et -0,1% compensée par des hausses constatées pour les activités sportives, récréatives et de loisirs (+7,7%) et de +3,7% dans l'hébergement et restauration [cf. Tableau 4 en annexe].

Dans le domaine associatif, la légère baisse de 0,1% du nombre d'employeurs ne se répercute pas sur le volume d'activité : hausse de la masse salariale (+0,8%), du volume d'heures travaillées (+1,0%), du volume de contrats de travail (+1,1%).

Pour la deuxième année consécutive, le nombre d'employeurs du domaine administratif est en augmentation (+1,7%). Cette hausse s'oppose à une baisse du volume d'activité en termes de masse salariale, heures travaillées ou contrats de travail (respectivement -2,5%, -1,4% et -1,2%).

## Près de 41% des employeurs professionnels sont localisés en Île-de-France

Tous secteurs confondus, l'Île-de-France regroupe le plus grand nombre d'employeurs (18,2%), suivie des régions Occitanie (15,3%), Auvergne-Rhône-Alpes (12,2%) et Nouvelle Aquitaine (10,3%) [cf. Carte 2].

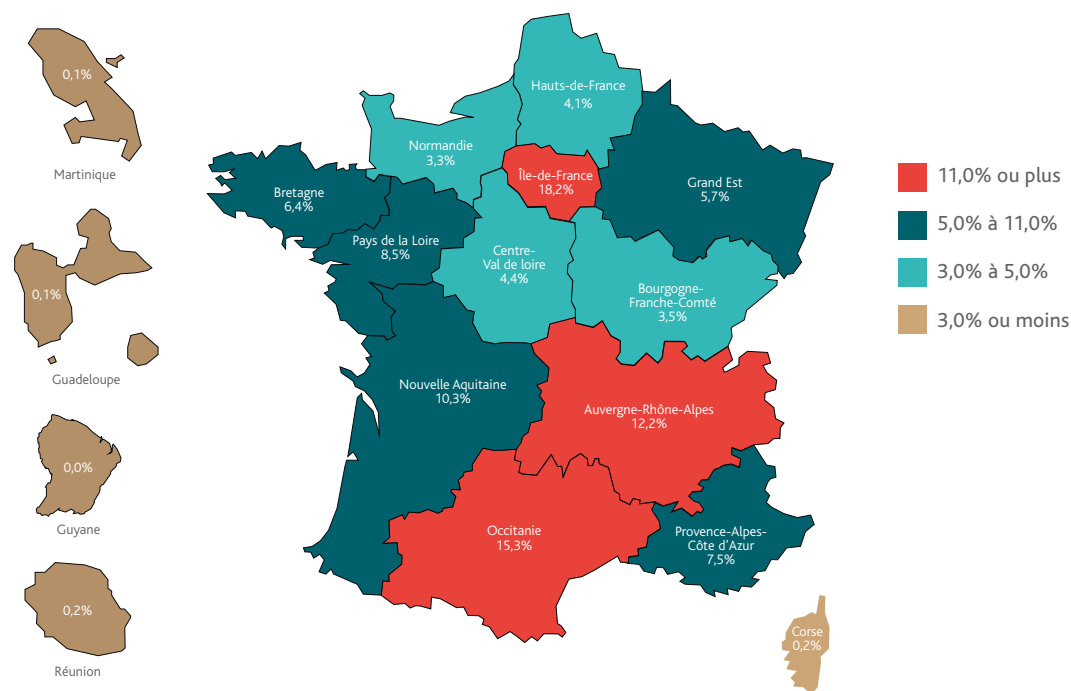
Cette prédominance de la région Île-de-France [cf. Carte 3] est encore plus marquée pour les employeurs des secteurs professionnels (40,6%).

En revanche, les employeurs hors secteurs professionnels montrent une répartition beaucoup plus homogène, ces quatre régions représentant chacune entre 10% et 17% : Occitanie (17,3%), Auvergne-Rhône-Alpes (13,0%), Nouvelle Aquitaine (11,6%) et Île-de-France (10,4%) [cf. Carte 4].

La répartition des salariés selon leur lieu de résidence est similaire à la répartition géographique des employeurs des secteurs professionnels [cf. Carte 1].

### Carte 2

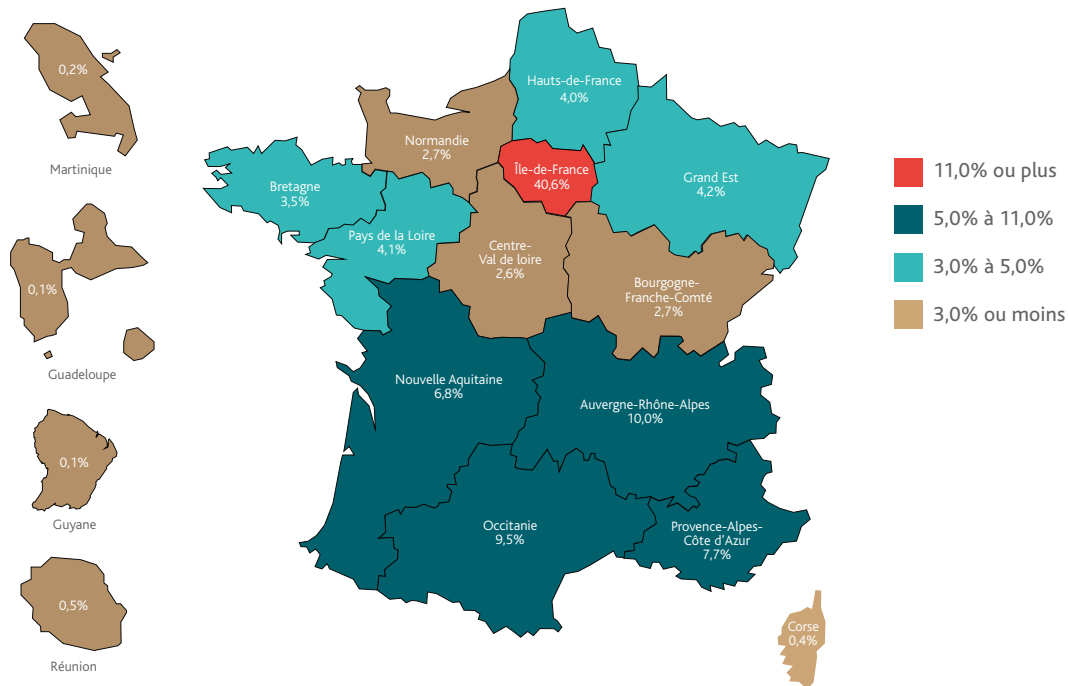
#### RÉPARTITION DES EMPLOYEURS TOUS SECTEURS SELON LA RÉGION EN 2016



Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière - Données brutes

Carte 3

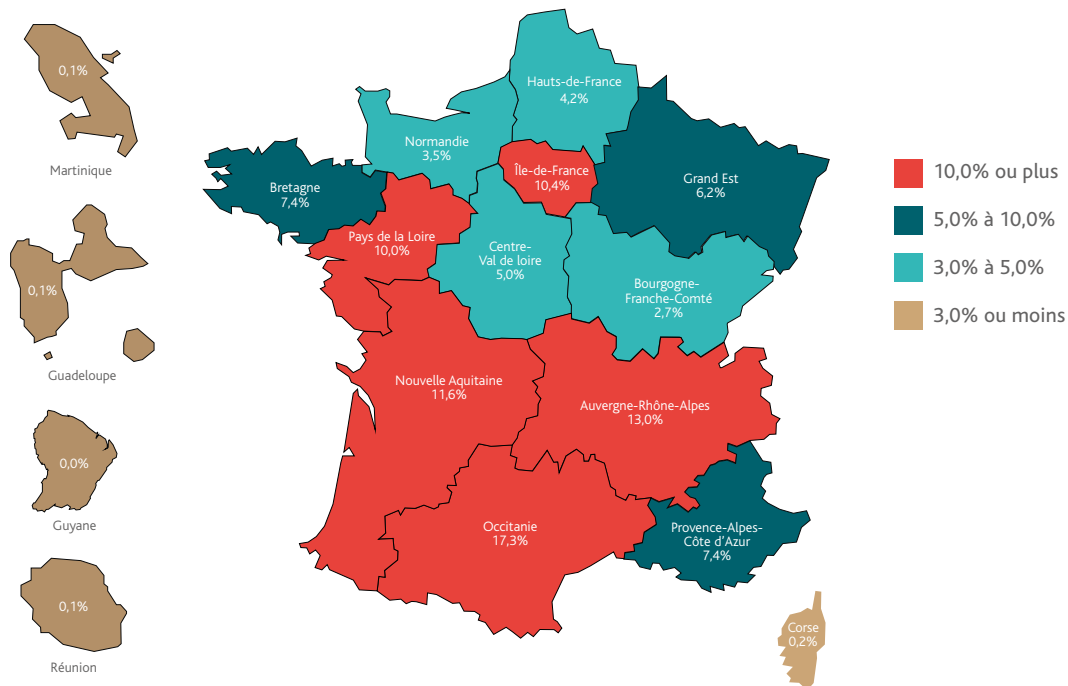
RÉPARTITION DES EMPLOYEURS DES SECTEURS PROFESSIONNELS SELON LA RÉGION EN 2016



Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière - Données brutes

Carte 4

RÉPARTITION DES EMPLOYEURS HORS SECTEURS PROFESSIONNELS SELON LA RÉGION EN 2016



Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière - Données brutes

## Annexes

Tableau 1

## RÉPARTITION DES SALARIÉS, DE LA MASSE SALARIALE, DES HEURES ET DES CONTRATS SELON L'EMPLOI PRINCIPAL OCCUPÉ EN 2016

Familles d'emplois	Effectifs salariés <sup>(1)</sup>			Masse salariale (en millions d'euros)			Volume d'heures de travail (en milliers)			Nombre de contrats (en milliers)		
	2015	2016	Évolution (en %)	2015	2016	Évolution (en %)	2015	2016	Évolution (en %)	2015	2016	Évolution (en %)
Artistes chorégraphiques	10 172	10 225	0,5	61	64	3,7	3 877	4 095	5,6	173	176	1,4
Artistes de cirque, artistes visuels	3 818	4 063	6,4	32	34	6,1	1 741	1 923	10,5	79	82	3,6
Artistes de la musique et du chant	72 068	72 025	-0,1	364	357	-2,1	20 504	21 176	3,3	1 167	1 186	1,7
Artistes dramatiques	31 237	30 942	-0,9	308	313	1,8	12 218	12 646	3,5	558	564	1,0
Autres emplois artistiques	35 207	41 453	17,7	31	40	28,6	2 242	2 953	31,7	135	179	32,0
<b>Total emplois artistiques</b>	<b>152 502</b>	<b>158 708</b>	<b>4,1</b>	<b>796</b>	<b>808</b>	<b>1,4</b>	<b>40 581</b>	<b>42 792</b>	<b>5,4</b>	<b>2 112</b>	<b>2 186</b>	<b>3,5</b>
Personnels administratifs	11 997	12 225	1,9	209	215	2,8	7 720	7 911	2,5	188	192	2,4
Techniciens costumes, coiffure, maquillage	5 021	5 105	1,7	59	65	9,7	2 572	2 755	7,1	81	86	5,5
Techniciens plateaux, machinerie, décors	20 563	22 239	8,2	216	241	11,5	10 390	11 416	9,9	450	482	7,2
Techniciens réalisation, régie	16 877	16 972	0,6	255	263	3,1	9 066	9 439	4,1	247	252	2,0
Techniciens son, éclairage, vidéo, image	36 636	37 281	1,8	610	637	4,5	23 241	24 181	4,0	1 003	1 038	3,4
Autres emplois techniques	9 609	9 040	-5,9	100	103	3,2	3 998	4 113	2,9	105	104	-0,1
<b>Total emplois techniques</b>	<b>100 703</b>	<b>102 862</b>	<b>2,1</b>	<b>1 449</b>	<b>1 523</b>	<b>5,2</b>	<b>56 988</b>	<b>59 988</b>	<b>5,0</b>	<b>2 074</b>	<b>2 155</b>	<b>3,9</b>
<b>Autres emplois</b>	<b>75</b>	<b>82</b>	<b>9,3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,5</b>	<b>14</b>	<b>12</b>	<b>-9,6</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>8,5</b>
<b>Total</b>	<b>253 280</b>	<b>261 652</b>	<b>3,3</b>	<b>2 245</b>	<b>2 331</b>	<b>3,8</b>	<b>97 582</b>	<b>102 620</b>	<b>5,2</b>	<b>4 188</b>	<b>4 342</b>	<b>3,7</b>

Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière - Données brutes

(1) Dénombrement selon l'emploi principal du salarié : l'emploi principal du salarié est déterminé en fonction du revenu maximum

Tableau 2

## RÉPARTITION DES EMPLOYEURS TOUS SECTEURS, DES SALARIÉS, DE LA MASSE SALARIALE, DES HEURES ET DES CONTRATS SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 2016

Secteurs d'activité	Nombre d'employeurs			Nombre de salariés <sup>(*)</sup>			Masse salariale (en millions d'euros)			Volume d'heures de travail (en milliers)			Nombre de contrats (en milliers)		
	2015	2016	Évolution (en %)	2015	2016	Évolution (en %)	2015	2016	Évolution (en %)	2015	2016	Évolution (en %)	2015	2016	Évolution (en %)
9001Z - Arts du spectacle vivant	16 905	16 900	0,0	119 842	120 655	0,7	648	626	-3,4	35 383	35 895	1,4	1 664	1 700	2,2
9002Z - Activités de soutien au spectacle vivant	1 830	1 794	-2,0	33 779	34 979	3,6	132	146	10,4	6 354	6 826	7,4	329	359	8,9
9004Z - Gestion de salles de spectacles	519	556	7,1	16 842	19 721	17,1	45	67	47,4	2 723	3 704	36,0	119	138	16,5
<b>Spectacle Vivant</b>	<b>19 254</b>	<b>19 250</b>	<b>0,0</b>	<b>134 413</b>	<b>136 140</b>	<b>1,3</b>	<b>825</b>	<b>839</b>	<b>1,6</b>	<b>44 460</b>	<b>46 425</b>	<b>4,4</b>	<b>2 112</b>	<b>2 197</b>	<b>4,0</b>
Distribution, projection, édition phonographique (5913A, 5913B, 5914Z, 5920Z)	1 250	1 305	4,4	13 295	14 533	9,3	31	36	15,5	1 330	1 497	12,6	70	73	5,2
Production audiovisuelle, cinéma, animation (5911A, 5911B, 5911C, 5912Z)	6 876	6 928	0,8	115 928	124 112	7,1	1 072	1 133	5,6	35 272	37 724	7,0	1 072	1 121	4,6
Radio et télédiffusion (6010Z, 6020A, 6020B)	263	238	-9,5	15 690	16 867	7,5	125	131	4,7	4 461	4 601	3,1	206	217	5,2
<b>Audiovisuel</b>	<b>8 389</b>	<b>8 471</b>	<b>1,0</b>	<b>130 098</b>	<b>138 924</b>	<b>6,8</b>	<b>1 228</b>	<b>1 300</b>	<b>5,8</b>	<b>41 062</b>	<b>43 821</b>	<b>6,7</b>	<b>1 347</b>	<b>1 411</b>	<b>4,7</b>
<b>Total champ spectacle</b>	<b>27 643</b>	<b>27 721</b>	<b>0,3</b>	<b>230 809</b>	<b>239 340</b>	<b>3,7</b>	<b>2 054</b>	<b>2 138</b>	<b>4,1</b>	<b>85 522</b>	<b>90 246</b>	<b>5,5</b>	<b>3 459</b>	<b>3 608</b>	<b>4,3</b>
Activités des organisations associatives (94)	25 781	25 708	-0,3	41 037	41 335	0,7	61	59	-2,4	3 920	3 860	-1,5	239	237	-0,8
« Particuliers Employeurs »	23 760	22 814	-4,0	11 092	10 983	-1,0	11	10	-4,6	806	750	-7,0	51	48	-5,1
Hébergement et restauration (55, 56)	7 880	8 167	3,6	15 018	16 132	7,4	25	24	-3,8	1 822	1 924	5,6	123	129	4,7
Administration publique et défense - sécurité sociale obligatoire (84)	6 182	6 286	1,7	29 173	28 519	-2,2	31	30	-2,5	1 712	1 687	-1,5	104	103	-1,3
Secteur médico-social (86, 87, 88)	5 824	5 850	0,4	6 797	6 803	0,1	5	5	0,5	315	317	0,7	24	25	0,8
Activités sportives, récréatives et de loisirs (93)	3 884	4 138	6,5	12 802	13 372	4,5	22	24	10,0	1 422	1 649	16,0	67	69	2,0
Enseignement (85)	2 527	2 617	3,6	8 645	9 165	6,0	8	8	3,3	462	484	4,6	26	27	3,2
Autres activités créatives, artistiques et de spectacle (9003A, 9003B)	650	642	-1,2	5 000	4 582	-8,4	7	6	-10,1	433	397	-8,3	23	20	-12,0
Autres	6 739	6 884	2,2	6 739	6 884	2,2	22	26	14,5	1 168	1 307	11,9	71	77	8,5
<b>Total hors champ spectacle</b>	<b>83 227</b>	<b>83 106</b>	<b>-0,1</b>	<b>77 371</b>	<b>78 440</b>	<b>1,4</b>	<b>192</b>	<b>193</b>	<b>0,7</b>	<b>12 060</b>	<b>12 373</b>	<b>2,6</b>	<b>729</b>	<b>734</b>	<b>0,8</b>
<b>Total général</b>	<b>110 870</b>	<b>110 827</b>	<b>0,0</b>	<b>253 280</b>	<b>261 652</b>	<b>3,3</b>	<b>2 245</b>	<b>2 331</b>	<b>3,8</b>	<b>97 582</b>	<b>102 620</b>	<b>5,2</b>	<b>4 188</b>	<b>4 342</b>	<b>3,7</b>

Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière - Données brutes

\*Certains salariés pouvant, au cours de l'année, avoir des contrats avec plusieurs employeurs, le nombre de salariés «tous secteurs» est inférieur à la somme du nombre de salariés des secteurs professionnels et du nombre de salariés «hors secteurs professionnels».

Tableau 3

### RÉPARTITION DES EMPLOYEURS DES SECTEURS PROFESSIONNELS, DES SALARIÉS, DE LA MASSE SALARIALE, DES HEURES ET DES CONTRATS SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 2016

Secteurs d'activité	Nombre d'employeurs			Nombre de salariés (*)			Masse salariale (en millions d'euros)			Volume d'heures de travail (en milliers)			Nombre de contrats (en milliers)		
	2015	2016	Évolution (en %)	2015	2016	Évolution (en %)	2015	2016	Évolution (en %)	2015	2016	Évolution (en %)	2015	2016	Évolution (en %)
9001Z - Arts du spectacle vivant	16 389	16 385	0,0	119 375	120 125	0,6	647	625	-3,4	35 297	35 800	1,4	1 659	1 695	2,1
9002Z - Activités de soutien au spectacle vivant	1 780	1 747	-1,9	33 552	34 718	3,5	132	145	10,4	6 346	6 817	7,4	329	358	8,9
9004Z - Gestion de salles de spectacles	475	516	8,6	16 718	19 600	17,2	45	67	47,4	2 719	3 699	36,0	119	138	16,4
<b>Spectacle Vivant</b>	<b>18 644</b>	<b>18 648</b>	<b>0,0</b>	<b>133 906</b>	<b>135 588</b>	<b>1,3</b>	<b>824</b>	<b>837</b>	<b>1,6</b>	<b>44 363</b>	<b>46 316</b>	<b>4,4</b>	<b>2 106</b>	<b>2 191</b>	<b>4,0</b>
Distribution, projection, édition phonographique (5913A, 5913B, 5914Z, 5920Z)	1 246	1 301	4,4	13 281	14 516	9,3	31	36	15,6	1 327	1 496	12,7	70	73	5,3
Production audiovisuelle, cinéma, animation (5911A, 5911B, 5911C, 5912Z)	6 872	6 922	0,7	115 921	124 102	7,1	1 072	1 133	5,6	35 271	37 723	7,0	1 072	1 121	4,6
Radio et télédiffusion (6010Z, 6020A, 6020B)	263	238	-9,5	15 690	16 867	7,5	125	131	4,7	4 461	4 601	3,1	206	217	5,2
<b>Audiovisuel</b>	<b>8 381</b>	<b>8 461</b>	<b>1,0</b>	<b>130 080</b>	<b>138 904</b>	<b>6,8</b>	<b>1 228</b>	<b>1 300</b>	<b>5,8</b>	<b>41 059</b>	<b>43 820</b>	<b>6,7</b>	<b>1 347</b>	<b>1 411</b>	<b>4,7</b>
<b>Total champ spectacle</b>	<b>27 025</b>	<b>27 109</b>	<b>0,3</b>	<b>230 320</b>	<b>238 813</b>	<b>3,7</b>	<b>2 052</b>	<b>2 137</b>	<b>4,1</b>	<b>85 422</b>	<b>90 136</b>	<b>5,5</b>	<b>3 454</b>	<b>3 602</b>	<b>4,3</b>
Activités des organisations associatives (94)	742	716	-3,5	8 651	8 028	-7,2	15	13	-12,3	926	835	-9,8	44	39	-9,5
« Particuliers Employeurs »	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-
Hébergement et restauration (55, 56)	58	57	-1,7	897	1 024	14,2	3	2	-39,8	93	132	42,2	6	7	24,3
Administration publique et défense - sécurité sociale obligatoire (84)	8	-	-	98	93	-5,1	0	0	-3,9	4	3	-17,3	0	0	-9,0
Secteur médico-social (86, 87, 88)	3	-	-	15	6	-60,0	0	0	-41,8	2	1	-42,2	0	0	-35,5
Activités sportives, récréatives et de loisirs (93)	260	228	-12,3	5 102	4 965	-2,7	16	18	11,3	1 064	1 257	18,1	42	42	-1,4
Enseignement (85)	39	53	35,9	815	1 011	24,0	1	1	1,8	70	80	15,6	4	4	14,8
Autres activités créatives, artistiques et de spectacle (9003A, 9003B)	315	269	-14,6	3 976	3 362	-15,4	7	6	-14,7	393	337	-14,2	21	17	-17,6
Autres	232	215	-7,3	232	215	-7,3	8	10	31,5	335	407	21,5	20	22	10,7
<b>Total hors champ spectacle</b>	<b>1 657</b>	<b>1 546</b>	<b>-6,7</b>	<b>21 912</b>	<b>21 123</b>	<b>-3,6</b>	<b>50</b>	<b>51</b>	<b>0,7</b>	<b>2 886</b>	<b>3 053</b>	<b>5,8</b>	<b>137</b>	<b>132</b>	<b>-3,2</b>
<b>Total général</b>	<b>28 682</b>	<b>28 655</b>	<b>-0,1</b>	<b>234 550</b>	<b>242 753</b>	<b>3,5</b>	<b>2 102</b>	<b>2 187</b>	<b>4,0</b>	<b>88 308</b>	<b>93 189</b>	<b>5,5</b>	<b>3 590</b>	<b>3 734</b>	<b>4,0</b>

Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière - Données brutes

\*Certains salariés pouvant, au cours de l'année, avoir des contrats avec plusieurs employeurs, le nombre de salariés « tous secteurs » est inférieur à la somme du nombre de salariés des secteurs professionnels et du nombre de salariés « hors secteurs professionnels ».

Tableau 4

### RÉPARTITION DES EMPLOYEURS HORS SECTEURS PROFESSIONNELS, DES SALARIÉS, DE LA MASSE SALARIALE, DES HEURES ET DES CONTRATS SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 2016

Secteurs d'activité	Nombre d'employeurs			Nombre de salariés (*)			Masse salariale (en millions d'euros)			Volume d'heures de travail (en milliers)			Nombre de contrats (en milliers)		
	2015	2016	Évolution (en %)	2015	2016	Évolution (en %)	2015	2016	Évolution (en %)	2015	2016	Évolution (en %)	2015	2016	Évolution (en %)
9001Z - Arts du spectacle vivant	563	552	-2,0	2 243	2 449	9,2	1 291	1 417	9,8	86 352	95 038	10,1	4 708	5 089	8,1
9002Z - Activités de soutien au spectacle vivant	54	49	-9,3	304	346	13,8	130	134	3,1	7 935	8 510	7,2	474	508	7,2
9004Z - Gestion de salles de spectacles	44	43	-2,3	143	148	3,5	55	86	55,3	3 333	4 932	48,0	187	340	81,8
<b>Spectacle Vivant</b>	<b>661</b>	<b>644</b>	<b>-2,6</b>	<b>2 659</b>	<b>2 896</b>	<b>8,9</b>	<b>1 477</b>	<b>1 637</b>	<b>10,9</b>	<b>97 620</b>	<b>108 480</b>	<b>11,1</b>	<b>5 369</b>	<b>5 937</b>	<b>10,6</b>
Distribution, projection, édition phonographique (5913A, 5913B, 5914Z, 5920Z)	8	6	-25,0	28	25	-10,7	22	12	-47,1	2 274	840	-63,1	128	56	-56,3
Production audiovisuelle, cinéma, animation (5911A, 5911B, 5911C, 5912Z)	5	8	60,0	19	26	36,8	10	14	39,7	718	694	-3,3	29	36	24,1
Radio et télédiffusion (6010Z, 6020A, 6020B)	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-
<b>Audiovisuel</b>	<b>13</b>	<b>14</b>	<b>7,7</b>	<b>47</b>	<b>51</b>	<b>8,5</b>	<b>32</b>	<b>26</b>	<b>-19,2</b>	<b>2 992</b>	<b>1 534</b>	<b>-48,7</b>	<b>157</b>	<b>92</b>	<b>-41,4</b>
<b>Total champ spectacle</b>	<b>674</b>	<b>658</b>	<b>-2,4</b>	<b>2 706</b>	<b>2 946</b>	<b>8,9</b>	<b>1 509</b>	<b>1 663</b>	<b>10,2</b>	<b>100 612</b>	<b>110 014</b>	<b>9,3</b>	<b>5 526</b>	<b>6 029</b>	<b>9,1</b>
Activités des organisations associatives (94)	25 071	25 035	-0,1	35 350	36 276	2,6	45 987	46 364	0,8	2 994 161	3 025 256	1,0	195 176	197 360	1,1
« Particuliers Employeurs »	23 760	22 814	-4,0	11 092	10 983	-1,0	10 554	10 064	-4,6	805 734	749 674	-7,0	51 044	48 417	-5,1
Hébergement et restauration (55, 56)	7 825	8 111	3,7	14 680	15 657	6,7	21 791	22 071	1,3	1 729 160	1 791 319	3,6	116 775	121 096	3,7
Administration publique et défense - sécurité sociale obligatoire (84)	6 179	6 283	1,7	29 082	28 444	-2,2	31 149	30 373	-2,5	1 708 029	1 683 633	-1,4	103 892	102 595	-1,2
Secteur médico-social (86, 87, 88)	5 821	5 849	0,5	6 782	6 797	0,2	4 830	4 875	0,9	312 494	315 718	1,0	24 258	24 508	1,0
Activités sportives, récréatives et de loisirs (93)	3 634	3 915	7,7	8 716	9 301	6,7	5 561	5 912	6,3	358 231	392 185	9,5	24 816	26 767	7,9
Enseignement (85)	2 490	2 573	3,3	7 881	8 245	4,6	6 326	6 557	3,6	392 662	403 142	2,7	22 482	22 764	1,3
Autres activités créatives, artistiques et de spectacle (9003A, 9003B)	340	374	10,0	1 100	1 273	15,7	586	832	42,0	40 078	59 629	48,8	2 253	3 145	39,6
Autres	6 515	6 678	2,5	6 515	6 678	2,5	14 496	15 258	5,3	833 512	900 090	8,0	51 234	55 184	7,7
<b>Total hors champ spectacle</b>	<b>81 635</b>	<b>81 632</b>	<b>0,0</b>	<b>66 794</b>	<b>67 938</b>	<b>1,7</b>	<b>141 280</b>	<b>142 305</b>	<b>0,7</b>	<b>9 174 061</b>	<b>9 320 646</b>	<b>1,6</b>	<b>591 930</b>	<b>601 836</b>	<b>1,7</b>
<b>Total général</b>	<b>82 309</b>	<b>82 290</b>	<b>0,0</b>	<b>67 373</b>	<b>68 512</b>	<b>1,7</b>	<b>142 789</b>	<b>143 968</b>	<b>0,8</b>	<b>9 430 673</b>	<b>9 430 660</b>	<b>1,7</b>	<b>597 456</b>	<b>607 865</b>	<b>1,7</b>

Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière - Données brutes

\*Certains salariés pouvant, au cours de l'année, avoir des contrats avec plusieurs employeurs, le nombre de salariés « tous secteurs » est inférieur à la somme du nombre de salariés des secteurs professionnels et du nombre de salariés « hors secteurs professionnels ».

# Méthodologie

## 1. CHAMP

Le champ de cette publication porte sur les employeurs qui relèvent du champ d'application des annexes 8 et 10 de l'Assurance chômage et qui emploient, sous contrat à durée déterminée, au moins un salarié du spectacle (artistes du spectacle, ouvriers ou techniciens concourant au spectacle).

## 2. DÉFINITIONS

### Les employeurs d'intermittents du spectacle

Les annexes 8 et 10 au règlement général de la Convention de l'Assurance chômage relatives à l'aide au retour à l'emploi et à l'indemnisation du chômage sont applicables aux employeurs procédant à l'embauche et à l'emploi de salarié(s) du spectacle, au titre d'un contrat de travail à durée déterminée.

**Les employeurs dont l'activité principale ou l'objet est le spectacle, notés employeurs des secteurs professionnels**, relèvent du périmètre du Centre de Recouvrement. Les secteurs d'activité d'appartenance de ces employeurs sont principalement définis selon le code de la Nomenclature d'Activités Française (NAF) : édition de l'enregistrement sonore, production cinématographique et audiovisuelle, diffusion de programmes de télévision ou de radio, production de spectacles vivants ou réalisation de prestations techniques pour la création de spectacles vivants.

Les employeurs dont l'activité principale ou l'objet n'est pas le spectacle et les groupements d'artistes amateurs bénévoles, notés **employeurs hors secteurs professionnels**, relèvent du périmètre du Guso.

Le Guso est un dispositif permettant aux organisateurs de spectacles vivants concernés de se libérer auprès d'un seul organisme habilité par arrêté, de l'ensemble des déclarations obligatoires liées à l'embauche et à l'emploi, sous contrat à durée déterminée, d'artistes et de techniciens du spectacle, ainsi que du paiement de l'ensemble des cotisations et contributions sociales s'y rapportant. Cette procédure simplifiée permet d'effectuer les déclarations et de payer les cotisations et contributions aux six organismes de recouvrement partenaires du Guso que sont :

- Les Unions de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations familiales (URSSAF) ou les Caisses Générales de Sécurité Sociale (CGSS) pour les départements d'outre-mer;
- L'Unédic;
- AUDIENS, représentant l'IRPS, l'IRCPS et l'IPICAS;
- La Caisse des Congés Spectacles (CCS);
- Le Fonds d'assurance formation des activités du spectacle (AFDAS);
- Le Centre médical de la Bourse (CMB).

### Les salariés intermittents du spectacle

Les salariés du spectacle concernés par ces annexes sont :

- Les ouvriers et techniciens du spectacle sous contrat de travail à durée déterminée exerçant l'une des fonctions limitativement énumérées dans la liste jointe à l'annexe 8 au règlement général de la Convention de l'Assurance chômage (article 1er § 4 de l'annexe 8).
- Les artistes du spectacle sous contrat de travail à durée déterminée tels que définis à l'article L. 762-1 du code du travail (article 1er § 4 de l'annexe 10).

**Le champ spectacle et hors champs spectacle**

L'activité de l'établissement employeur identifié par les codes NAF suivants permet de circonscrire le champ spectacle :

**Spectacle vivant :**

- 9001Z Arts du spectacle vivant
- 9002Z Activités de soutien au spectacle vivant
- 9004Z Gestion de salles de spectacles

**Audiovisuel :**

- 5911A Production de films et de programmes pour la TV
- 5911B Production de films institutionnels
- 5911B Production de films cinématographiques
- 5912Z Postproduction de films cinématographiques, de vidéos et de programmes télévisuels
- 5913A Distribution de films cinématographiques
- 5913B Edition et distribution vidéo
- 5914Z Projection de films cinématographiques
- 5920Z Enregistrement sonore et édition musicale
- 6010Z Edition et diffusion de programmes radio
- 6020A Edition de chaînes généralistes
- 6020B Edition de chaînes thématiques

Le « hors champ spectacle » comprend les activités restantes regroupées par codes NAF A88 ou NAF 2008 comme les activités des organisations associatives (NAF A88 94), l'hébergement & la restauration (NAF A88 55,56), l'administration (NAF A88 84), etc.

La distinction entre « champ spectacle » et « hors champ spectacle » ne recouvre pas exactement la distinction entre « secteurs professionnels » et « hors secteurs professionnels », même si les champs sont très proches. Plus précisément, la distinction « champ spectacle » et « hors champ spectacle » se fonde strictement sur le code NAF de l'employeur.

La distinction entre « secteurs professionnels » et « hors secteurs professionnels » est une distinction opérationnelle liée au recouvrement des cotisations (par le Centre de Recouvrement ou par le Guso) selon l'application des textes réglementaires ; cette distinction ne dépend pas uniquement du code NAF de l'employeur mais dépend également de l'objet du contrat.

**3. SOURCES**

Les employeurs relevant du champ d'application des annexes 8 et 10 sont tenus de procéder aux déclarations nominatives mensuelles liées à l'embauche et à l'emploi de salarié(s) du spectacle, au titre d'un contrat de travail à durée déterminée, soit par une Attestation d'Employeur Mensuelle (AEM), soit par une Déclaration Unique Simplifiée (DUS) s'ils relèvent du champ d'application du Guso.

Ces déclarations contiennent des éléments d'identification du salarié, de l'employeur, du contrat de travail ainsi que des rémunérations et contributions dues.

Elles sont gérées dans deux bases opérationnelles différentes : ATE pour les Attestations d'Employeurs Mensuelles et Guso pour les Déclarations Uniques Simplifiées.

Les données brutes présentées dans cette note sont élaborées à partir de ces deux sources.

Toutes les données sont établies à partir des informations déclarées pour les contrats de travail effectués au cours de la période considérée.

#### 4. MÉTHODE DE CALCUL DES INDICATEURS

Le nombre d'employeurs : il est calculé sur la base du SIRET pour les employeurs professionnels et sur la base de l'identifiant interne unique de l'employeur attribué par Pôle emploi. En effet, certains employeurs du champ Guso, comme les particuliers et certaines associations, n'ont pas de SIRET.

Sont comptabilisés tous les employeurs ayant employé au moins un intermittent du spectacle au cours de la période considérée.

Le nombre de salariés : il est calculé sur la base de l'identifiant individuel NIR. Sont comptabilisés tous les salariés intermittents du spectacle ayant eu au moins un contrat de travail au cours de la période considérée et ayant été déclarés par un employeur relevant du champ professionnel ou du Guso.

Au sein de chaque catégorie d'employeurs (secteurs professionnels, hors secteurs professionnels), un salarié n'est comptabilisé qu'une seule fois, même s'il a travaillé pour plusieurs employeurs au cours de la période considérée.

Les salariés travaillant, au cours de l'année pour les deux catégories d'employeurs sont comptabilisés pour l'une et l'autre catégorie.

En revanche, lorsqu'on dénombre le nombre total de salariés intermittents du spectacle, sans distinction de la catégorie d'employeurs, les salariés ne sont comptabilisés qu'une seule fois même s'ils ont travaillé pour des employeurs de catégories différentes.

La masse salariale : la notion de masse salariale retenue dans cette note correspond aux salaires, déclarés et versés par les employeurs au titre des contrats de travail exécutés au cours de la période considérée. Il s'agit des salaires bruts avant abattement pour frais professionnels.

Directeur de la publication  
**Jean BASSÈRES**

Directeur de la rédaction  
**Stéphane DUCATEZ**

Réalisation  
**Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation**

**Pôle emploi,**  
1 avenue du Docteur Gley  
75987 Paris cedex 20

**[www.pole-emploi.org](http://www.pole-emploi.org)**

